

# AGENDA 21 D'ALÈS AGGLOMÉRATION

L'Agenda 21 est un outil de développement durable pour les collectivités et les territoires.

L'Agenda 21, c'est quoi ?

Le concept de développement durable est défini comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs* » (rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987).

L'Agenda 21 est un outil pour rendre concret le développement durable à l'échelon de tous les territoires de la planète. Son principe universel consiste à réconcilier trois mondes : l'économie, l'écologie et le social. À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

L'Agenda 21 est un guide d'actions concrètes destinées à faire du développement durable une réalité pour un territoire. Tel un catalogue, il répertorie toutes les actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme en fonction de l'identité, de la culture, de la configuration économique et sociale de chaque territoire.

L'Agenda 21 intercommunal

L'Agenda 21 d'Alès Agglomération, publié le 21 mars 2007, comporte 3 grandes orientations, 21 engagements et 66 actions de terrain.

Il doit permettre au territoire communautaire de faire face aux prochains enjeux démographiques tout en maintenant son unité, son identité et une qualité de vie durable. Son caractère opérationnel permet de faire évoluer les comportements pour devenir des écocitoyens à part entière.

La Communauté d'agglomération, en tant qu'initiatrice de l'Agenda 21, ouvre la voie en appliquant à son organisation le précepte d'exemplarité. Mais les engagements de l'Agenda 21 impliquent aussi tous les autres acteurs du territoire qui œuvrent en faveur du développement durable : le Parc national des Cévennes, la Chambre d'agriculture, les associations, les écoles, ... Enfin, bien sûr, les habitants ont eux aussi un rôle actif à jouer à titre familial et individuel en modifiant leurs habitudes ou leurs comportements d'achat.

Les actions Agenda 21

L'Agenda 21 est organisé autour de 3 grandes orientations, qui se déclinent en 21 engagements, desquels découlent 66 actions de terrain.

Voici quelques exemples des actions qui ont déjà été réalisées ou en cours de réalisation par Alès Agglomération.

- **Usine de tri-compostage**

L'usine de tri mécano-biologique construite sur la commune de Salindres est une usine de traitement des ordures ménagères pour les 53 communes de 6 Communautés du Haut Gard réunies au sein du SMIRITOM. La mission principale de l'unité de Salindres est de valoriser au mieux les déchets par la combinaison d'une succession de procédés mécaniques et biologiques.

- **La chasse aux fuites d'eau**

Le Syndicat de l'Avène continue sa politique de remise en état de son réseau public d'eau potable afin de réduire les pertes d'eau sur le réseau de distribution. Une action qui permet de limiter les gaspillages et de pérenniser le patrimoine du service public

d'alimentation en eau potable.

Ce syndicat assure la production d'eau potable pour 82 000 habitants et en assure la distribution dans une vingtaine de communes autour d'Alès. Il investit deux millions d'euros par an dans des travaux de rénovation des conduites, ce qui a permis au rendement du réseau du Syndicat de l'Avène de passer de 58 % en 2006 à 66,4% en 2016. Durant cette période, ce sont donc plus de 500 000 m<sup>3</sup>/an d'eau qui n'ont pas été prélevés à la ressource, diminuant par conséquent la pression sur le milieu naturel.

- **Un repas bio par semaine dans les cantines de l'agglomération**

Un repas bio par semaine est proposé dans les écoles maternelles et primaires et les crèches de nombreuses communes d'Alès Agglomération. Les objectifs du Grenelle de l'environnement imposent 20 % de bio dans la restauration publique scolaire.

- **Centrales photovoltaïques**

Des centrales photovoltaïques ont été installées en divers points du territoire et louées à des entreprises privées qui versent des redevances locatives à la collectivité.

Une ferme photovoltaïque a ainsi été aménagée sur la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues. Le terrain inconstructible de Lacoste-Lavabreille est équipé de 73 350 panneaux solaires sur 30 hectares. La production annuelle s'élève à environ 8 MW, soit l'équivalent de la consommation électrique de 1 560 foyers sur une année.

Les 7 000 m<sup>2</sup> de toiture du Pôle Mécanique ont aussi été équipés en 2011 de panneaux photovoltaïques. Pour une puissance de 960 kWc, soit l'équivalent de la consommation de 200 foyers par an, la production d'électricité de cette centrale permet d'économiser 1000 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année.

- **Hôpital HQE (Haute Qualité Environnementale)**

L'hôpital Alès-Cévennes (291 lits et places) est le 1<sup>er</sup> de France à avoir été construit selon des normes de Haute qualité Environnementale (HQE).

Le profil environnemental de l'hôpital a été réalisé en prenant en compte les contraintes particulières liées au milieu hospitalier : énergie, déchets d'activités, qualité de l'air, ...).

Dans sa construction, cet hôpital a fait appel à des matériaux respectueux de l'environnement. Il est chauffé par une chaudière à bois, dispose de panneaux photovoltaïques qui l'alimentent en électricité ou encore de panneaux solaires destinés à chauffer l'eau.

- **Filière bois-énergie**

Créée en 2006 et structurée par le Pays Cévennes, la filière bois-énergie permet, en conformité avec la charte forestière du Pays Cévennes, de chauffer le centre hospitalier Alès-Cévennes, le lycée Jacques Prévert, ainsi que 2 500 logements du centre-ville d'Alès grâce à une chaufferie située à Tamaris.

De nombreux prix nationaux

L'Agglomération et la Ville d'Alès ont déjà reçu nombre de récompenses pour les actions de développement durable engagées : Marianne d'Or, Rubans du Développement durable, Prix Energies citoyennes, etc.

Consulter la page des [Labels et prix](#).



Direction du Développement Durable

**Adresse**

21 rue Soubeyranne, 30100 Alès

**Téléphone**

04 66 56 10 64

**Courriel**

[developpement.durable@alesagglo.fr](mailto:developpement.durable@alesagglo.fr)

Téléchargement

----

[Cliquez ici](#)